

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 27 MARS 2024
À 18h

Délibération 2024 / 27
(13^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 18
Votants : 20

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
20/03/2024

Date de publication
du compte-rendu de
la séance :
29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, VERTES Alain.

Absents représentés : BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), SERMET Jean-Claude (donne pouvoir à VERTES Alain).

Absents excusés :

Absents : COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE DE TOURISME « LES SEGALIERES » - EXERCICE 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe de la résidence de tourisme « les Ségalières » de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **Punanimité**,

- **APPROUVE** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés :	-	13 893,72	10 517,10	-
Réalisation de l'exercice :	249 651,40	267 977,41	8 236,14	224 472,27
Totaux :	249 651,40	281 871,13	18 753,24	224 472,27
Résultat de clôture par section :	-	32 219,73	-	205 719,03

AR Prefecture

046-214601288-20240328-2024_27-DE
Reçu le 28/03/2024

Capacité de financement d'investissement	205 719,03
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Capacité de financement avec RAR	205 719,03
Rappel excédent de fonctionnement	32 219,73
Résultat de clôture <u>*avec</u> RAR	237 938,76
Résultat de clôture <u>*sans</u> RAR	237 938,76

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur SYLVESTRE se retire avant le vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

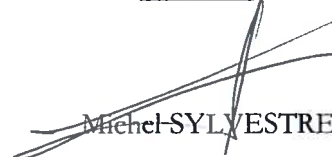
POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Hélène BACH.

Le Maire,



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES046-214601288-20240328-2024_27-BF
Reçu le 26/03/2024IV
D

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 20
 VOTES :
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstentions : 0





Date de convocation : 20/03/2024

Présenté par (1) Le Maire,
 A Gramat le 27/03/2024
 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Gramat, le 27/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Sylvie	
BACH Hélène	
BALLARIN Lydia	
BORIS Yvette	
BRAMOND Philippe	PO
CASTAGNE Yoan	
CHAVET-JABOT Francis	
COQUEAU Stéphane	
DELEUZE Christian	
ELIAS Marie-José	
GARBE Daniel	
GARRIGUES Françoise	
GROUGEARD Michel	
LAVERGNE Frédéric	
MAIGNE Solange	
MAZEYRAC Pierrick	
MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît	
MICHAUX Martine	
PELIGRY Alain	
POIRRIER Michelle	
PUECH Roland	

IV - ANNEXES	046-214601288-20240328-2024_27-BF	IV
ARRETE ET SIGNATURES	reçu le 28/03/2024	D

ROUQUIE Vincent	
RUAUD Maria de Fatima	
SERMET Jean-Claude	
SYLVESTRE Michel	
THEPAULT Pascale	
VERTES Alain	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/03/2024, et de la publication le 29/03/2024
A Gramat, le 27/03/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.


Michel SYLVESTRE

